

MC/2192

**Original: French
31 May 2006**

NINETY-FIRST (SPECIAL) SESSION

**APPLICATION BY THE HASSAN II FOUNDATION
FOR MOROCCANS RESIDING ABROAD
FOR REPRESENTATION BY AN OBSERVER**

**APPLICATION BY THE HASSAN II FOUNDATION
FOR MOROCCANS RESIDING ABROAD
FOR REPRESENTATION BY AN OBSERVER**

1. In a letter dated 29 May 2006, a copy of which is appended as Annex I, the Acting Président of the Hassan II Foundation for Moroccans Residing Abroad made a formal application to be accorded observer status at meetings of the IOM Council. The Director General's reply, dated 30 May 2006, is appended as Annex II. An appropriate item will be included on the provisional agenda of the Ninety-first (Special) Session of the Council.
2. This matter falls under rule 10 of the Rules of Procedure for the Council which provides that the Council may admit, upon their application, international organizations, governmental and non-governmental, concerned with migration, refugees or human resources as observers at its meetings.
3. An appropriate draft resolution will be submitted to the Council when this matter comes up for decision.

Annex I

**LETTER DATED 29 MAY 2006 FROM THE ACTING PRESIDENT OF THE
HASSAN II FOUNDATION FOR MOROCCANS RESIDING ABROAD
TO THE DIRECTOR GENERAL OF THE
INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION**

Sir,

I have the honour to refer to the excellent relations existing between the Hassan II Foundation for Moroccans Residing Abroad and the International Organization for Migration (IOM) and to the partnership linking our two institutions through the Observatory of the Moroccan Community Abroad. In this connection, the Foundation wishes to play a more important role and participate further in the work of IOM by becoming an observer.

I would therefore be pleased if you would take the necessary steps to submit this request to the Council for its consideration.

Enclosed please find an information sheet on the Foundation.

[Complimentary ending]

Note de présentation :

La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger

Crée en 1990, la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, est une institution à but non lucratif, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a pour objectif d'œuvrer pour le maintien et le renforcement des liens fondamentaux que les Marocains de l'Extérieur entretiennent avec leur patrie et de les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent du fait de leur émigration. Pour ce faire, la Fondation développe au profit des Marocains Résidant à l'Etranger de nombreuses activités, au Maroc et dans les pays de résidence dans les domaines culturel, religieux, social, économique et juridique.

A cet effet, la Fondation est dotée d'une structure d'étude et d'analyse et de six structures opérationnelles:

Structure d'étude et d'analyse :

L'Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger^{*}: Outil d'observation, d'analyse et d'aide à la décision, cette structure a pour mission de réunir, de stocker et d'interpréter les informations relatives à la condition des marocains résidant à l'étranger.

Six Structures opérationnelles :

Le Pôle Coopération et Partenariat : Il oeuvre pour le développement de la coopération avec les pouvoirs publics, le secteur privé, les agences et les organismes de coopération étrangers, les organisations internationales et régionales spécialisées. Il œuvre également pour la promotion du partenariat avec les associations dans le domaine du développement participatif au Maroc et dans les pays de résidence.

Le Pôle Etude et Assistance Juridique : Il a pour attribution d'apporter un appui aux marocains résidant à l'étranger qui en expriment le besoin, pour la défense et la promotion juridique de leurs intérêts au Maroc et dans les pays de résidence à travers le traitement et le suivi de leurs requêtes et doléances.

Le Pôle Assistance Sociale et Prévention : Il a pour mission l'aide et l'assistance ponctuelle aux Marocains Résidant à l'Etranger, en cas de sinistre ou de nécessité matérielle imprévue. Il a également pour rôle d'informer et de sensibiliser les Marocains Résidant à l'Etranger sur les précautions à prendre concernant la préservation de leur droit, ainsi que sur les services offerts par les systèmes d'assurance et de prévention dans les pays d'accueil.

Le Pôle éducation, échanges culturels, sport et jeunesse : Il oeuvre pour le développement de l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine. Ce Pôle accueille également, dans le cadre d'un séjour culturel organisé chaque été, les enfants marocains résidant à l'étranger. L'action de cette structure est axée également sur l'animation des programmes religieux, culturels, sportifs et scientifiques.

* L'ouvrage « Marocains de l'Extérieur » est le premier fruit de la coopération entre la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger et l'Organisation Internationale pour les Migrations, à travers l'Observatoire de la Communauté Marocaine à l'Etranger.

Le Pôle Promotion Economique : Il a pour mission de suivre l'environnement économique national, informer les MRE sur cet environnement et sur les opportunités d'investissement, conseiller et accompagner les MRE porteurs de projets d'investissements depuis la phase d'identification jusqu'au démarrage de l'activité et les assister en cas de difficultés.

Le Pôle Communication et Information : Il est le support à la politique de la Fondation en matière de communication. Il est chargé également de développer les différents outils visuels, audiovisuels et documentaires utilisés par les différentes unités de la fondation.

Annex II

**LETTER DATED 30 MAY 2006 FROM THE DIRECTOR GENERAL
OF THE INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION
TO THE ACTING PRESIDENT OF THE HASSAN II FOUNDATION
FOR MOROCCANS RESIDING ABROAD**

Sir,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter of 29 May 2006 conveying the desire of the Hassan II Foundation for Moroccans Residing Abroad to seek observer status in the International Organization for Migration (IOM).

Since the aim of the work of the Hassan II Foundation for Moroccans Residing Abroad is to maintain and strengthen the fundamental ties that Moroccan migrants retain with their country and to help them to overcome the difficulties they encounter when emigrating, I also believe that participation of the Foundation as an observer will be beneficial to both our organizations. Consequently, the necessary action will be taken for inscription of your request on the agenda of the forthcoming session of the IOM Council, to be held in Geneva on 8 June 2006.

An appropriate document formally presenting your application will be distributed to all Member and observer States in the near future. You will receive a copy of it, together with further details and procedural information concerning the Council session.

It was indeed a pleasure for me to receive this request. I should therefore like to convey to you my deep satisfaction at the prospect of the closer ties that will be possible between our two organizations.

[Complimentary ending]